

Cinquième saison du projet

LES RiB!N' DE L'IMAGINAIRE



Tourisme Côte des Légendes, structure communautaire en charge du développement touristique et artistique du territoire de la Côte des Légendes, développe un projet d'installations artistiques en plein air, à raison de 2 oeuvres sur 2 communes distinctes chaque année, chaque lieu étant associé à une légende.

Le présent appel à projets correspond à la quatrième saison de ce projet des **Ribin' de l'Imaginaire**. Dans ce cadre, Tourisme Côte des Légendes souhaite faire appel aux artistes plasticiens, architectes ou collectifs d'artistes--auteurs pour la création et la réalisation d'une installation artistique en lien avec une légende du territoire.

Le projet artistique consiste dans la conception et la réalisation de deux œuvres d'art pérennes pour trois ans aux abords des chemins de randonnées. Chaque année, deux nouvelles œuvres dans deux nouvelles communes du territoire compléteront ce cheminement pour faire de la Côte des Légendes un puissant terrain d'expérimentation et de jeux autour de l'imaginaire. L'idée est de permettre de transformer l'espace rural et les paysages grâce à la création artistique. L'ambition est d'en faire un motif de visite pour les amateurs d'art et de nature et de porter un regard singulier, moderne voire ludique, sur le territoire via la thématique forte et ancrée de l'imaginaire.

Admission à concourir

Cet appel à projets s'adresse aux artistes ou collectifs d'artistes professionnels possédant un numéro SIRET (entreprise, association, Maison des Artistes ou AGESEA) pouvant facturer des prestations, des honoraires ou des droits d'auteur.

Est demandée une œuvre originale créée in situ durant une résidence de 10 jours sur le territoire avant inauguration. Elle pourra néanmoins être partiellement réalisée en amont en atelier. Dans la mesure du possible, l'artiste sera logé durant la période de résidence chez l'habitant afin de l'imprégner au mieux du territoire et de son esprit. Si impossible, l'organisateur prendra en charge l'hébergement de l'artiste en hôtel, gîte ou autre logement de type locatif pour 12 nuits maximum toutes venues sur le territoire confondues. Le coût de la création ne devra pas excéder 6 500 € TTC tous frais compris.

Les candidatures devront être envoyées avant le 26 février 2023 à minuit.

Appel à projet complet à retrouver sur
www.fabriquedimaginaire.bzh/apel-a-projet-2023/